SOCIÉTÉ DE PÊCHE « LA TRUITE D'AMBIN »

VALCENIS/BRAMANS

SAISON 2023

Extrait du règlement intérieur

- 1. PÊCHE DANS L'ARC POUR LES SOCIÉTAIRES: PARCOURS TOTAL
 - *** DATES et JOURS D'OUVERTURE :**

Ouverture générale : SAMEDI 8 AVRIL



*DU 8 AVRIL AU 27 MAI

LUNDI-MERCREDI

*DU 28 AOÛT AU 08 OCTOBRE (Fermeture générale)

* DU 27 MAI AU 27 AOÛT

TOUS LES JOURS

POUR LES TOURISTES: Les **touristes** peuvent pêcher dans l'arc, sous réserve d'être détenteur d'un permis de pêche valide ainsi que d'un ticket touriste délivré a l'hôtel « les glaciers » et au camping « le val d'Ambin »

*DU 27 MAI AU 28 AOÛT

TOUS LES JOURS

*DU 29 AOÛT AU 08 OCTOBRE:

AMEDI-DIMANCHE LUNDI-MERCREDI

2. PÊCHE DANS LES RUISSEAUX : Ambin /Etache

A/ DATES D'OUVERTURE : SAMEDI 20 MAI



A PARTIR DE 8 H00

B/ JOURS AUTORISES (pour les sociétaires uniquement)

SAMEDI-DIMANCHE

MARDI-MERCREDI

C/ FERMETURE DANS LES RUISSEAUX



DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

NOTA: L 'AMBIN RESTERA OUVERT DU MARDI <mark>5 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 08</mark> **OCTOBRE** DU TERMINUS DE LA ROUTE D'AMBIN AU REFUGE D'AMBIN :

LE: MARDI-MERCREDI-SAMEDI-DIMANCHE

3. PÊCHE DANS LES LACS ET RU<u>ISSEAU DE SAVINE</u>

B/ DATE DE FERMETURE : DIMANCHE 08 OCTOBRE

NOTA: LE LAC NOIR (Etache) EST OUVERT A LA PÊCHE DU 1 JUILLET 2023 AU 08 OCTOBRE 2023, Le nombre de prises est LIMITÉE A 4 TRUITES et la taille minimum est de **5CM** (OMBLE CHEVALIER)

EXTRAIT DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Le nombre de captures et la taille minimum des truites autorisés est fixé PAR JOUR à
 - **♦ 6 PRISES MAXIMUM** Dans les eaux de la commune de BRAMANS et dans tous les lacs de montagne, y compris SAVINE.
 - * 25 CM pour les truites dans L'Arc
 - 23 CM dans les RUISSEAUX et le lac de savine
- En cas de ré-empoissonnements de l'arc et des ruisseaux en cours de saison, la pêche sera limitée à 2h00 de temps (9h00à11h00) les samedis et dimanches suivant ce déversement

(information par voies d'affichage et de presse)

RAPPEL: LES PÊCHEURS PRATIQUANT LA PÊCHE « NO KILL » SUR LES PARCOURS DE PÊCHE DOIVENT RESPECTER LES RÈGLES RELATIVES A CETTE PRATIQUE: HAMEÇONS SANS ARDILLONS, CUILLÈRES AVEC 1 SEUL HAMEÇON, APPÂTS ET LEURRES NON LA SURVIE DES POISSONS NATURELS..... AFIN D'ASSURER

INFORMATIONS DIVERSES

- Deux gros alevinages sont programmés les jeudis..... juin et samedi octobre 2023 de l'arc et l'Ambin. VOTRE PRÉSENCE EST VIVEMENT SOUHAITÉE, pour un meilleur alevinage (14H00 PARKING NEIGE ET SOLEIL D1006) Une annonce sera faite ultérieurement pour confirmation....
- Nous vous signalons que pour tous les jours fériés : ex lundi de pentecôte, etc...., la pêche est autorisée suivant le règlement intérieur.

GARDES DE PÊCHE A BRAMANS: PRÉSIDENT : Trésorier : Secrétaire :

Dussouillez Patrick Melquiot Michel Favre Irénée Favre serge 06.87.42.68.21 06 .84.95.48.97 04.79.05.23.39 06 .88.51.77.59